

Politique relative aux lanceurs d'alerte

Il faut des années pour bâtir une réputation, il suffit d'une infraction pour la ruiner.

Agissons ensemble.

Pourquoi ?

Faire vivre nos valeurs, c'est aussi détecter les manquements

Oser parler et agir, dans l'intérêt général, est un ingrédient culturel positif que le groupe entend promouvoir et protéger.

Qui ?

Chacun(e) au sein du groupe Spadel et de nos partenaires peut alerter

Au sein du groupe Spadel

- Tous les collaborateurs (ouvriers et employés)
- Dirigeants
- Actionnaires
- Intérimaires

Partenaires professionnels

- Clients
- Fournisseurs
- Prestataires et sous-traitants

Quelle protection ?

Protection et confidentialité maximales

- Confidentialité absolue
- Possibilité de rester anonyme
- Interdiction de toute forme de représailles à l'encontre du lanceur d'alerte et des parties liées :

Il n'y aura jamais de réprimande, représailles, suspension, licenciement, discrimination ou préjudice à l'égard du lanceur d'alerte qui ose signaler une Faute de bonne foi et sans contrepartie financière directe.

Quoi ?

Connaître nos valeurs et les règles, c'est sécuriser notre (environnement de) travail au quotidien

Un lanceur d'alerte peut signaler :

- Tout comportement illégal, malhonnête ou frauduleux, tel que (sans s'y limiter) :
 - Une infraction ou un délit
 - Une violation des lois, réglementations et/ou traités internationaux en vigueur
 - Un manquement à des engagements contractuels de Spadel
 - Une violation du Code de conduite et/ou d'autres politiques et procédures de Spadel
 - Tout autre type de comportement contraire à l'éthique ou malhonnête (ensemble une « **Faute** »)
- Toute Faute avérée ou soupçonnée, présente ou passée
- Toute Faute dont il est témoin, victime ou a eu écho

Accès à la plateforme :



Comment alerter ?

Un système indépendant et spécialiste des alertes

1

Avant de signaler une Faute via l'outil de lancement d'alerte, le lanceur d'alerte est invité à utiliser d'abord les canaux de signalement habituels :

- **Pour les ouvriers** : son chef d'équipe ou sa hiérarchie
- **Pour les employés** : son manager ou responsable RH local

Si, pour quelque raison que ce soit, le lanceur d'alerte est mal à l'aise ou réticent à l'idée de signaler une Faute par le biais des canaux de signalement habituels, l'outil de lancement d'alerte interne de Spadel constitue un autre canal par lequel il peut signaler une Faute de manière confidentielle ou anonyme.

2

L'outil de lancement d'alerte est accessible 24h/24, 365 jours par an de deux manières :

- Soit en ligne sur la plateforme : **whistleblowersoftware.com/secure/EthicSpadel**
- Soit par téléphone (avec le code PIN de Spadel : 2035) :
 - Pour la Belgique : **+32 80 05 86 38**
 - Pour la France : **+33 80008250959**
 - Pour les Pays-Bas : **+31 8002 300611**
 - Pour la Bulgarie : **+359 80008250959**
- Possibilité de transmettre le signalement à la personne de confiance locale ou responsable RH local et/ou au Département juridique du groupe
- Décrire la Faute de manière détaillée : quoi, où, quand, comment, qui ?
- Être disponible et coopérer durant le suivi ou l'enquête